



Syndicat National des Monuments Historiques CGT

Conseil d'Administration du 17 décembre

Réorganisation du siège : Le point est retiré de l'ordre du jour !

Rétropédalage

Ce mardi 17 décembre s'est tenu le dernier Conseil d'Administration de l'année qui devait valider le projet de réorganisation des services du siège. Rappelons que lors du Comité Technique du 9 décembre, la délégation CGT a fait voter la tenue d'un CHSCT exceptionnel puisque les conditions de travail des agents du siège seront modifiées - pour ne pas dire dégradées - par la mise en œuvre de cette nouvelle organisation. Comme le prévoit la réglementation, le CHSCT doit obligatoirement être consulté sur tout projet (y compris en cas de réorganisation de services) ayant un impact sur les conditions de travail des personnels. Le Conseil d'Administration ne pouvant pas se prononcer sans l'avis du CHSCT, nous avons donc demandé, dans une lettre ouverte adressée à Philippe Béval que le point soit retiré de l'ordre du jour. Nous n'avons reçu aucune réponse jusqu'à l'ouverture de la séance où le Président a annoncé de vive voix le retrait du point.

Reculer pour mieux sauter ? Certainement pas !

Un CHSCT spécial doit se tenir le 9 janvier prochain pour une mise en de la réforme au 1er février. Entendons nous bien, il ne s'agit pas pour les représentants du personnel d'une basse manœuvre destinée à gagner du temps. D'une part il s'agit d'une obligation réglementaire que l'administration n'avait pas du tout anticipée. D'autre part, il existe de réels risques pour la santé des personnels. La situation des agents du siège est évidemment très préoccupante, du moins dans certains services. Extrêmement fragilisés par la gouvernance précédente, les collègues du siège n'avaient certainement pas besoin d'une nouvelle réorganisation dont l'ampleur aura forcément des répercussions en termes de missions et de métiers. Même si on peut constater certaines avancées dans le règlement de cas de souffrance au travail, de nombreuses situations au siège persistent. Pire, le manque d'information et l'incertitude quant à ce projet de réorganisation, créent un risque supplémentaire et l'émergence de nouvelles situations de souffrance au travail. D'où la nécessité de débattre de ces questions dans le cadre du CHSCT afin d'y apporter des réponses en termes de prévention, quitte à revenir sur certains aspects du projet lui même. Il est évident que pour nous, la tenue de ce CHSCT n'est pas une fin en soi mais doit déboucher sur de réelles préconisations afin de protéger la santé des personnels.

Quelques mots sur le budget...

Ce Conseil d'Administration devait également délibérer sur le budget de l'établissement. Sans entrer dans les détails, le budget 2014 du CMN se traduira par des coupes sombres dans les dépenses de fonctionnement. Quasiment tous les postes sont mis au régime sec. Parallèlement, le Ministère de la Culture réduit de moitié ses subventions au CMN qui doit intégralement compenser le manque à gagner par ses ressources propres soit près de 5 millions d'€ ! S'il n'est pas envisagé d'augmenter les tarifs en 2014, en revanche il était prévu de supprimer la gratuité du 1er dimanche du mois. Suite à notre intervention, l'administration est revenue sur cette suppression... du moins provisoirement. Enfin, pour cette année le CMN ne verra pas ses emplois de contractuels diminuer en revanche aucune information sur les postes de titulaires. **Bien évidemment, la CGT a résolument voté contre ce budget.**

La CGT ne transige pas avec la santé des personnels !

Paris, le 18 décembre 2013

61, rue de Richelieu 75002 Paris ☎ 01.40.15.51.70/71 📠 01.40.15.51.77

Mel : snmh.cgt@culture.gouv.fr / Internet : www.cgt-culture.fr / Facebook: <http://www.facebook.com/snmh.cgt>